

# **REGLEMENT INTERIEUR**

## **Inscription**

Chaque participant devra fournir **obligatoirement avant le 30 octobre** le bulletin d'inscription accompagné de :

- \* Certificat médical d'aptitude à la pratique de la DANSE (Moins de 3 mois)
- \* photocopie de la Carte PASS (mairie de Sommières)
- \* règlement cotisation

## **Paielement**

Nous vous rappelons que les cours doivent être payés en début d'année.

Vous pouvez régler au moyen de 3 chèques qui seront encaissés en début de trimestre.

Les dates d'encaissement seront le 15 Novembre, 15 Février, 15 Mai. Chaque chèque devra mentionner le nom de l'enfant au dos.

Règlement en espèce ( en un seul versement en début d'année)

Nous acceptons les chèques vacances et les coupons sport.

Aucun remboursement ne sera effectué en cours d'année.

Pour les nouveaux inscrits, 2 cours d'essai seront accordées.

Pour le tarif famille, le parent et l'enfant doivent vivre dans le même foyer.

## **Déroulement des cours**

Toute absence doit être justifiée par sms au plus tôt.

En cas de retard de plus de 10 minutes sans avoir averti au préalable le professeur, nous ne pourrions accepter l'enfant en cours

Une tenue correcte est exigée :

- \* Cheveux attachés (chignon), body, collant
- \* Chaussons de danse (1/2 pointes pour le classique et chaussons noirs pour le jazz)
- \* Pas de chewing-gum

## **Autorisation parentale**

Pour les mineurs, les parents doivent amener et venir chercher les enfants jusqu'à la porte de la salle.

Dans le cas où l'enfant peut partir seul après le cours, nous vous demandons de bien vouloir remplir et signer l'autorisation de sortie (voir bulletin d'inscription)

Si une personne autre que les parents vient chercher l'enfant, veuillez le signaler en début de cours au professeur.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Cordialement

Le Bureau